

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

N° d'ordre : DEL 13-04-2023

Objet de la délibération :

Avis sur la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Sonchamp

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Date de la convocation :
29/03/2023

Date de publication en ligne :
11/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Tristan PIOLI, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS

Absents excusés : Adeline LE, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Alain LELARGE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 07/02/2023 signalant que le dossier de demande d'enregistrement est conforme aux dispositions des articles R.512-46-3 du Code de l'Environnement,

Considérant qu'une consultation publique a lieu du 7 mars au 7 avril 2023,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 29/03/2023,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Jean-François DELARUE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

EMET un avis favorable à l'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation à Sonchamp ainsi que sur le plan d'épandage

COMPLETE l'avis par les précisions et préconisations suivantes issues de l'avis de la commission urbanisme:

La commission urbanisme, réunie le 29 mars 2023, a procédé à l'étude de l'épandage des digestats issus de l'unité de méthanisation de Sonchamp faisant l'objet d'une demande d'enregistrement d'une installation classée présentée par la société SAS BIOENERGIE SONCHAMP en Septembre 2022.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 8 Février 2023, le conseil municipal de la commune d'Ablis est invité à produire un avis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 21 avril 2023.

Au préalable, la commission précise qu'elle est favorable au déploiement des énergies renouvelables.

Par voie de conséquence, elle exprime un avis favorable au plan d'épandage des digestats issus de produits naturels sur les terres agricoles situées sur la commune d'Ablis, assorti des préconisations suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800036-20230404-13-DE

- Dans la mesure où sont privilégiés les épandages de digestats, ne plus utiliser d'engrais chimiques ;
- Privilégier l'épandage de digestats solides par rapport aux digestats liquides, dont l'utilisation semble plus appropriée aux terres agricoles de la commune ;
- Bien respecter les préconisations d'épandage en fonction du sol et de la culture : dosage, périodicité ;
- Préserver le front urbain de la commune notamment sur sa partie Est ainsi que les propriétés bâties des hameaux, en respectant une distance d'au moins 5 mètres ;
- Procéder à l'épandage des digestats lorsque les conditions météorologiques préservent le voisinage habité des nuisances olfactives ;
- Communiquer au préalable en mairie d'Ablis les dates prévues pour ces épandages.

Fait à ABLIS, le 06/04/2023

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ABLIS

8 rue de la Mairie - 78 660 ABLIS

01.30.46.06.06 – <https://ablis.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800036-20230404-13-DE